



DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT (Mdi)

CONSULTANT

POUR LA

**PROPOSITION D'UNE OFFRE DE QUANTIFICATION DES
PERTES TARIFAIRES ET D'IDENTIFICATION DES LIGNES
DIRECTRICES OPÉRATIONNELLES POUR LA
CONTRIBUTION AU FONDS DE BASE DU FONDS
D'AJUSTEMENT DE LA ZLECAf**

NUMÉRO DE MARCHÉ: AfCFTA/DTIGC/CS/2022.001

SECTION I : LETTRE D'INVITATION

22 août 2022

Chers candidats,

Réf. : CONSULTANT POUR LA PROPOSITION D'UNE OFFRE DE QUANTIFICATION DES PERTES TARIFAIRES ET D'IDENTIFICATION DES LIGNES DIRECTRICES OPÉRATIONNELLES POUR LA CONTRIBUTION AU FONDS DE BASE DU FONDS D'AJUSTEMENT DE LA ZLECAF

1. Le Secrétariat de la ZLECAF et Afreximbank invitent maintenant les Consultants intéressés à soumettre leur proposition pour la mission selon les termes de référence (TdR) ci-joints.
2. La proposition doit être soumise par e-mail ou en version papier au Secrétariat à l'adresse : **AfCFTA Secretariat, Africa Trade House, Ambassadorial Enclave, Liberia Road, Ridge, Accra.**
3. Le titre de l'appel d'offres doit figurer comme objet de la soumission par e-mail ou sur l'enveloppe pour la soumission en version papier.
4. La date limite de soumission des propositions est le **9 septembre à 17 heures, heure d'Accra**. Les candidatures soumises tardivement ne seront pas prises en considération.
5. Cet appel à propositions comprend les éléments suivants :
Section I - La présente lettre d'invitation
Section II - Les termes de référence

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués,

SECTION II : TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU FONDS DE BASE DU FONDS D'AJUSTEMENT DE LA ZLECAF

1. CONTEXTE :

Le Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, établi en tant qu'organisme continental panafricain unique, est chargé de diriger la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Son siège est situé à Accra, en République du Ghana.

La Banque africaine d'import-export (AFREXIMBANK) est une institution multilatérale panafricaine de financement du commerce créée à Abuja, au Nigeria, en 1993 sous les auspices des gouvernements africains et de la Banque africaine de développement, avec pour mandat de promouvoir et de financer le commerce intra et extra-africain. La Banque a son siège au Caire en République arabe d'Égypte, et dispose des succursales régionales à Abuja, Abidjan, Harare, Kampala et Yaoundé.

Afreximbank et le Secrétariat de la ZLECAF invitent votre entreprise à soumettre à Afreximbank une proposition de services de consultant pour la quantification des pertes tarifaires estimées que les États parties de la ZLECAF pourraient subir suite à la mise en œuvre de la ZLECAF et l'identification des lignes directrices opérationnelles pour le Fonds d'ajustement afin de mobiliser et d'accéder aux fonds du Fonds de base du Fonds d'ajustement pour examen par le Conseil des ministres de la ZLECAF.

2. PROPOSITION D'HONORAIRES

Veillez nous faire parvenir votre proposition d'honoraires pour cette mission en dollars américains, en accordant une attention particulière à l'étendue des travaux (décrit à l'ANNEXE I). Veuillez indiquer le montant total estimé des dépenses et des décaissements. Il est prévu que ces estimations soient des estimations fermes, à moins que des développements inattendus ne surviennent au cours du projet. Les décaissements doivent être effectués au coût réel. Les dispositions en matière d'honoraires seront déterminantes dans l'évaluation de votre offre, tout comme le contrôle des coûts.

3. CONFLIT D'INTÉRÊTS

Veillez confirmer que votre cabinet n'aura aucun conflit d'intérêts en ce qui concerne la représentation proposée pour ce projet.

4. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (DPI)

Le Secrétariat de la ZLECAF et AFREXIMBANK sont titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les brevets, les droits d'auteur et les marques déposées, en ce qui concerne le matériel créé par le consultant qui a un rapport direct avec le présent contrat ou qui est réalisé en vue de son exécution. Le consultant contribuera à obtenir ces droits de propriété et à les transférer au Secrétariat de la ZLECAF et à AFREXIMBANK, conformément aux exigences de la loi régissant ces droits.

5. COMPOSITION DES ENTREPRISES SÉLECTIONNÉES

En soumissionnant à cet appel d'offres, nous attendons de vous que vous disposiez de l'empreinte et de l'expérience requises sur le continent africain, d'une expertise technique en matière de rédaction législative internationale, de droit commercial international et d'une connaissance de la ZLECAf et des facilités d'ajustement et de mobilisation des ressources. Votre cabinet doit disposer d'experts juridiques, économiques et financiers ayant l'expérience requise en la matière.

6. SOUMISSION

Les propositions doivent être reçues au plus tard le 9 septembre 2022, en fin de journée. Toute demande de clarification doit être adressée aux adresses électroniques mentionnées ci-dessous. Veuillez envoyer votre proposition pour les services requis par les termes de référence et répondant à toutes les exigences ci-dessus, rédigée en anglais à l'adresse suivante :

Secrétariat de la ZLECAf

À : La Direction du commerce des marchandises/Joyce Letswalo

Email : Goods@au-afcfta.org

joyce.letswalo@au-afcfta.org

Ampliation :

Nom : Bethlehem Arega

Email : Bethlehem.Arega@au-afcfta.org

Nom : Mohamed Goukoye Karimou

Email : Mohamed.Karimou@au-afcfta.org <mailto:@afreximbank.com>

Adresse :

Africa Trade House

Ambassadorial Enclave

Liberia Road, Ridge,

Accra, Ghana

7. LE CONTRAT

Les propositions reçues constitueront la base des négociations futures et d'un contrat contraignant avec votre entreprise (avec la meilleure proposition évaluée d'un point de vue commercial). Votre proposition doit être valable pendant au moins 30 jours à compter de la date de soumission et, pendant cette période de validité, l'entreprise doit s'engager à maintenir, sans changement, le personnel proposé (y compris le personnel désigné) et les conditions commerciales. Après l'évaluation, l'entreprise qui soumet la proposition la mieux classée pour les propositions techniques et financières combinées sera invitée à négocier un contrat contraignant. Votre représentant délégué pour les négociations doit être habilité à négocier les conditions financières et autres et à conclure un contrat contraignant. Si nous ne parvenons pas à un accord sur les termes du contrat, nous nous réservons le droit d'inviter d'autres entreprises pour des négociations (et ainsi de suite, si nécessaire, jusqu'à la conclusion d'un accord).

ANNEXE 1

ÉTENDUE DES TRAVAUX - SERVICES DE CONSULTANT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU FONDS DE BASE DU FONDS D'AJUSTEMENT DE LA ZLECAF

1. Contexte de l'appel d'offre

La décision de créer la ZLECAF, qui est un projet phare de l'Agenda 2063 de l'Union africaine : l'Afrique que nous voulons, a été adoptée lors de la 18^e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine qui s'est tenue à Addis-Abeba en janvier 2012. En 2018, les dirigeants africains ont pris une mesure importante pour stimuler le commerce régional et l'intégration économique en créant la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Ils ont convenu de libéraliser les échanges et d'éliminer les droits de douane sur 97 % des marchandises, de s'attaquer aux barrières non tarifaires au commerce intrarégional, de créer une plateforme pour l'établissement d'une union douanière continentale et la création éventuelle d'un marché commun et d'une communauté économique, comme le prévoit le traité instituant la Communauté économique africaine (traité d'Abuja).

La ZLECAF, qui est entrée en vigueur le 30 mai 2019, crée un marché unique intégré de plus de 1,3 milliard de personnes, avec un PIB de plus de 3,5 trillions de dollars. À ce jour, 54 des 55 États membres de l'UA ont signé l'Accord, tandis que 42 pays ont ratifié et déposé leurs instruments de ratification de l'Accord auprès de la Commission de l'Union africaine, devenant ainsi des États parties à l'Accord.

Les échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAF ont débuté le 1^{er} janvier 2021 et des progrès importants ont été réalisés en vue de la mise en œuvre de l'Accord. La ZLECAF devrait créer d'importants avantages à long terme sur le continent et stimuler la transformation structurelle. Un rapport de la Banque mondiale pour 2020, montre que la ZLECAF représente une opportunité majeure pour les pays de stimuler la croissance, de réduire la pauvreté et d'élargir l'inclusion économique. S'il est pleinement mis en œuvre, ce pacte commercial pourrait accroître le revenu régional de 7 %, soit 450 milliards de dollars, accélérer la croissance des salaires des femmes, sortir 30 millions de personnes de l'extrême pauvreté et 70 autres millions de la pauvreté modérée et rendre les pays africains plus compétitifs.

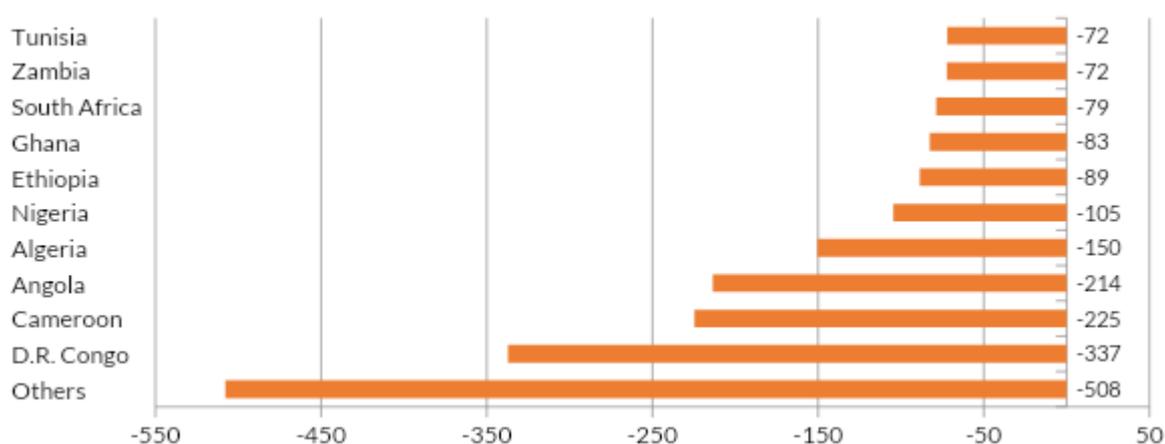
Toutefois, comme tout régime majeur de libéralisation des échanges, la ZLECAF entraînera probablement des perturbations à court terme. La libéralisation des échanges dans le cadre de la ZLECAF risque d'entraîner un épisode d'instabilité fiscale et macroéconomique pour de nombreuses économies africaines (en particulier celles qui dépendent des taxes commerciales), en raison de la baisse des recettes fiscales, de l'augmentation des déficits fiscaux, du déplacement des industries nationales et de la diminution des réserves due à l'augmentation des importations et à la dévaluation des taux de change, avec des conséquences négatives sur les investissements et la croissance économique. La CNUCED estime que la ZLECAF pourrait coûter entre 3,2 et 4,1 milliards de dollars en pertes de recettes commerciales. Une chute soudaine et brutale des recettes tarifaires peut avoir des effets importants sur les soldes budgétaires des gouvernements et peut nuire à leur capacité à soutenir les investissements dans les infrastructures, les secteurs d'exportation, l'éducation et

les programmes sociaux qui sont essentiels pour permettre au secteur privé d'exploiter les opportunités offertes par la ZLECAf.

Le FMI estime que, compte tenu des droits de douane existants et des liens commerciaux régionaux, les pertes de recettes dans certains pays pourraient être importantes, dépassant 1 à 2 % du PIB et atteignant dans certains cas 3 à 5 % du PIB. La baisse des recettes budgétaires et le creusement des déficits budgétaires ont également des conséquences importantes sur le risque pays, le coût auquel un pays peut emprunter pour financer ses investissements et sa capacité à assurer le service de sa dette.

Selon l'étude de l'UNECA (2021), la libéralisation tarifaire dans le cadre de la ZLECAf pourrait entraîner des pertes de revenus d'environ 1,9 milliard de dollars. Toutefois, la perte est concentrée sur dix des quarante-neuf pays¹ qui représentent 74 % de la perte totale de recettes d'importation du continent. En termes absolus, la République démocratique du Congo (RDC), le Cameroun et l'Angola sont susceptibles de subir les pertes de revenus les plus importantes (figure 1).

Figure 1 : Perte de revenus des droits d'importation dans le cadre de la ZLECAf (millions de dollars US)



Perte de revenus estimée (UNECA 2021)

Pertes de revenus dans le cadre de la ZLECAf (millions de dollars US)	
Pays	Montant

Pertes de recettes en pourcentage des recettes publiques totales	
Pays	Proportion (%)

¹ Le Liberia, Sao Tomé & Príncipe, la Somalie, le Sud-Soudan et le Soudan n'ont pas été inclus en raison du manque de données pertinentes dans la base de données WITS/SMART.

R.D. Congo	-337,2
Cameroun	-224,6
Angola	-213,6
Algérie	-150,5
Nigéria	-104,6
Éthiopie	-88,7
Ghana	-82,6
Afrique du Sud	-78,7
Zambie	-72,3
Tunisie	-72,0
Côte d'Ivoire	-54,1
Kenya	-41,9
Madagascar	-40,8
Sénégal	-37,7
Gabon	-30,3
Congo, Rép.	-30,0
Sierra Leone	-28,9
Mali	-28,9
Égypte, République arabe d'Égypte	-27,0
Ouganda	-21,4
Mauritanie	-19,3
Gambie	-18,3
Burkina Faso	-16,2
Bénin	-15,5

Gambie	-7,8 %
R.D. Congo	-5,6 %
Cameroun	-3,9 %
Sierra Leone	-3,5%
RCA	-2,8%
Madagascar	-2,8%
Guinée-Bissau	-2,0 %
Zambie	-1,9 %
Djibouti	-1,6 %
Mauritanie	-1,3 %
Gabon	-1,3 %
Angola	-1,2 %
Bénin	-1,2 %
Mali	-1,1 %
Ghana	-1,1 %
Congo, Rép.	-1,1 %
Sénégal	-1,0 %
Seychelles	-0,8 %
Côte d'Ivoire	-0,8 %
Tunisie	-0,8 %
Éthiopie	-0,7 %
Burkina Faso	-0,7 %
Togo	-0,7%
Ouganda	-0,6 %

Maroc	-12,9	Nigéria	-0,5 %
Zimbabwe	-12,3	Guinée	-0,5 %
Djibouti	-7,8	Tchad	-0,5 %
Rwanda	-7,0	Burundi	-0,4 %
République centrafricaine	-6,8	Cap-vert	-0,4 %
Guinée	-6,8	Niger	-0,4 %
Togo	-6,3	Rwanda	-0,4 %
Tchad	-6,2	Algérie	-0,3 %
Tanzanie	-5,7	Kenya	-0,3 %
Niger	-5,7	Érythrée	-0,2 %
Guinée-Bissau	-4,6	Comores	-0,1 %
Seychelles	-4,2	Afrique du Sud	-0,1 %
Guinée Équatoriale	-3,2	Tanzanie	-0,1 %
Burundi	-1,8	Guinée Équatoriale	-0,1 %
Mozambique	-1,8	Mozambique	-0,1 %
Cap-vert	-1,6	Égypte, République arabe d'Égypte	-0,05 %
Namibie	-1,3	Maroc	-0,05 %
Érythrée	-0,8	Namibie	-0,04 %
Comores	-0,3	Malawi	-0,02 %
Malawi	-0,2	Eswatini	-0,01 %
Eswatini	-0,1	Maurice	-0,003 %
Botswana	-0,1	Botswana	-0,002 %
Maurice	-0,1	Lesotho	0,000 0 %

Lesotho	-0,0003	Libye	
Libye	-	Zimbabwe	..

Pour les pays qui dépendent fortement des taxes commerciales, outre le problème de la perte de recettes tarifaires, les États parties de la ZLECAf ont également besoin de fonds pour pouvoir mettre en œuvre les différents protocoles et annexes de la ZLECAf. Une partie du soutien à la mise en œuvre des dispositions de la ZLECAf devrait provenir de subventions et d'une assistance technique des partenaires de développement. Il est également important de noter que le soutien à l'ajustement de la ZLECAf inclurait largement les coûts liés au développement des chaînes de valeur régionales, à l'industrialisation et au développement des infrastructures de transport du commerce pour améliorer la connectivité et la mobilité. Il est également nécessaire de disposer de ressources pour soutenir le secteur privé, les petites et moyennes entreprises (PME), les femmes et les jeunes afin de leur permettre de bénéficier de la ZLECAf. Cela signifie que le Fonds d'ajustement de la ZLECAf devrait être en mesure d'attirer des financements concessionnels et commerciaux pour répondre à ces besoins d'ajustement plus larges.

Pour garantir une large adhésion et faire en sorte que les avantages de la ZLECAf soient partagés par tous, des mécanismes doivent être mis en place pour faire face aux coûts d'ajustement à court terme qui peuvent survenir pendant la mise en œuvre. Les programmes d'aide ou d'ajustement commercial constituent l'un de ces mécanismes. Ils sont également des réponses politiques institutionnelles conçues pour compenser et/ou aider les travailleurs et/ou les entreprises qui sont affectés par la libéralisation du commerce. Ces systèmes de compensation ou d'assistance sont souvent des outils permettant de maximiser les avantages de la libéralisation des échanges. Les programmes d'aide à l'ajustement commercial peuvent également comprendre une aide aux entreprises pour qu'elles deviennent plus compétitives, ces programmes sont souvent appelés aide pour surmonter les contraintes d'approvisionnement. Ces programmes peuvent jouer un rôle politique important en permettant aux accords commerciaux d'être ratifiés et pleinement mis en œuvre.

Il existe quelques exemples de programmes d'aide ciblant explicitement les travailleurs ou les entreprises affectés par le commerce. En 2000, le programme d'aide à l'ajustement commercial de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) a fourni des prestations aux travailleurs déplacés, dont 255 millions de dollars en soutien au revenu et environ 104 millions de dollars en soutien à la formation. Le programme a été financé principalement par des subventions publiques. La Facilité d'ajustement de l'UE a identifié les obligations qui devaient être mises en œuvre par chaque pays entre 1985 et 1992 pour être membre de l'union douanière et du marché unique. Le soutien apporté a aidé les États membres de l'UE à mettre en œuvre le projet d'intégration dans les délais impartis et à assurer la croissance économique de l'ensemble de la région. Les coûts d'ajustement ont été financés par la Commission européenne à partir de son budget qui a été payé par ses États membres. En Afrique, le Fonds du COMESA s'occupe des effets de la libéralisation du commerce qui peuvent nécessiter des ajustements, ainsi que de la construction d'infrastructures pour consolider le marché régional. Le Fonds du COMESA fonctionne par le biais de deux guichets : une Facilité d'ajustement visant à soutenir les efforts des États membres en matière de réformes économiques dans le contexte de l'intégration, et un Fonds d'infrastructure destiné à faciliter le développement de projets d'infrastructure régionaux liés au commerce dans la région. Le Fonds d'ajustement du COMESA a été financé par l'UE dans le cadre du

Fonds européen de développement à hauteur de plus de 111 millions d'euros et les États membres du COMESA ont apporté une contribution nominale de 5 %.

Toutefois, si les exemples de programmes d'ajustement abordés ci-dessus fournissent des enseignements très utiles, un Fonds d'ajustement innovant et plus large est nécessaire pour soutenir la mise en œuvre de la ZLECAf. Par exemple, des subventions et une assistance technique sont nécessaires pour aider les États parties de la ZLECAf à mettre en œuvre les différents protocoles et annexes de la ZLECAf.

Des financements concessionnels et commerciaux sont nécessaires pour traiter les questions relatives aux pertes de recettes tarifaires, au développement des chaînes de valeur régionales, au soutien de l'industrialisation, au développement des infrastructures de transport du commerce, à la réponse aux besoins spécifiques du secteur privé, des PME, des femmes et des jeunes pour leur permettre de bénéficier de la ZLECAf. Le Fonds d'ajustement de la ZLECAf permettra à la Banque et au Secrétariat de la ZLECAf de travailler avec les partenaires de développement, les institutions financières de développement, les CEA, les fonds de pension, les banques commerciales et d'autres investisseurs pour mobiliser des ressources de manière transparente et durable afin de faire face aux coûts d'ajustement de la ZLECAf.

L'objectif du Fonds d'ajustement de la ZLECAf est de faciliter et de fournir un soutien par le biais d'un financement, d'une assistance technique, de subventions et de fonds de compensation aux États parties de la ZLECAf et aux entités et personnes privées, y compris les femmes, les jeunes et les micro, petites et moyennes entreprises, afin de s'adapter et de participer efficacement au nouvel environnement commercial établi par l'Accord de la ZLECAf.

Le Fonds d'ajustement de la ZLECAf permettra aux États parties de continuer à mettre en œuvre leurs engagements commerciaux, ce qui entraînera une augmentation du commerce intra-africain, créant ainsi davantage d'opportunités pour le financement du commerce intra-africain et la mise en œuvre d'un certain nombre d'interventions et de produits de la Banque liés à l'industrialisation et au développement des exportations, au financement de projets, au conseil et à l'intelligence commerciale.

Définition du produit et structure du Fonds d'ajustement de la ZLECAf

Le Fonds d'ajustement de la ZLECAf est un produit financier conçu pour faciliter l'intégration économique en Afrique en mettant des financements, une assistance technique, des subventions et des fonds de compensation à la disposition des États parties de la ZLECAf et des entités et personnes privées, notamment les femmes, les jeunes et les micro, petites et moyennes entreprises.

Suite à l'approbation par les chefs d'État de l'UA de la création du Fonds d'ajustement de la ZLECAf par Afreximbank et le Secrétariat de la ZLECAf, ce dernier et la Banque ont finalisé la structure du Fonds d'ajustement qui se compose d'un Fonds de base, d'un Fonds général et d'un Fonds de crédit.

Le Fonds de base recevra des contributions des États parties, des subventions, une assistance technique et d'autres contributions et sera utilisé pour faire face aux pertes de recettes tarifaires et aider les États parties à mettre en œuvre les différents protocoles et annexes de la

ZLECAf. Le Fonds de base sera mis en place et géré par le Secrétariat de la ZLECAf avec le soutien d'Afreximbank. Le 9 mars 2022, Afreximbank et le Secrétariat de la ZLECAf ont signé l'accord de gestion du Fonds de base, qui régit la manière dont les subventions et autres contributions au titre du Fonds de base seront mobilisées et décaissées.

Le Fonds général mobilisera et décaissera des fonds concessionnels en faveur de projets/opérations éligibles conformément aux termes et conditions de la structure du fonds. Le Fonds de crédit mobilisera et déboursera des fonds commerciaux pour des projets/opérations éligibles, conformément aux termes et conditions de la structure du fonds.

Les fonctions du Fonds d'ajustement de la ZLECAf sont les suivantes :

1. recevoir les contributions financières des États parties et des partenaires de développement pour la création, le maintien et la croissance du Fonds de base.
2. créer des fonds, tels que le Fonds général, le Fonds de crédit et tout autre fonds qui pourrait être considéré comme nécessaire à la réalisation de son objectif.
3. servir de vecteur pour la mobilisation et, le cas échéant, la mise en œuvre de subventions, de financements d'assistance technique, de financements concessionnels et commerciaux destinés à répondre à l'objectif du Fonds d'ajustement.
4. développer et gérer un mécanisme de compensation visant à atténuer l'impact fiscal à court terme des pertes de recettes tarifaires des États parties découlant de la mise en œuvre de l'accord ZLECAf.
5. fournir un financement direct aux États parties pour financer les initiatives sectorielles nécessaires à l'amélioration de la compétitivité de l'environnement commercial établi.
6. faciliter le financement de projets commerciaux pour les États parties qui augmentent leur capacité de production pour le commerce.
7. soutenir les initiatives et les projets visant à améliorer et à diversifier la capacité de production des États parties, notamment en améliorant les compétences de leur main-d'œuvre et en leur permettant de conquérir une part de marché plus importante pour une plus grande variété de produits.
8. fournir une assistance technique pour permettre aux États parties de renforcer leur capacité à commercer.
9. aider à développer des initiatives et des programmes de financement et d'assistance technique pour améliorer les capacités techniques et productives des entités privées à participer au commerce intra-africain.
10. fournir des services de gestion de fonds.
11. effectuer des opérations bancaires.
12. d'exercer toute autre activité et de fournir d'autres services qui sont accessoires ou propices à la réalisation de la mission du Fonds d'ajustement.

Suite aux décisions du Sommet de l'UA et du Conseil des ministres du Commerce de la ZLECAf, Afreximbank et le Secrétariat de la ZLECAf ont finalisé le travail sur l'Accord de Gestion du Fonds relatif au Fonds de Base de la Facilité d'Ajustement de la ZLECAf et sont en train d'engager les partenaires de développement et les institutions financières à fournir des subventions ainsi que des ressources techniques et financières pour permettre aux États parties de la ZLECAf de faire face aux pertes de revenus tarifaires et d'entreprendre les réformes requises pour mettre en œuvre l'Accord de la ZLECAf.

Afreximbank et la Banque souhaitent engager un ou plusieurs consultants pour entreprendre certains des travaux en suspens nécessaires à la mise en œuvre du Fonds d'ajustement de la ZLECAf, conformément aux décisions du Sommet et du Conseil.

2. Objectif de la réunion

L'objectif de l'appel d'offres est de solliciter des propositions de consultants pour aider la Banque et le Secrétariat de la ZLECAf à mettre en œuvre les décisions du Sommet et du Conseil sur l'opérationnalisation du Fonds de base du Fonds d'ajustement en quantifiant les pertes tarifaires qui seront subies par les États parties de la ZLECAf suite à la mise en œuvre de l'Accord et en identifiant les directives opérationnelles pour la contribution et l'accès aux fonds du Fonds de base du Fonds d'ajustement pour examen par les organes politiques de l'UA. Le(s) consultant(s) fournira(ont) également un soutien pour la mise en œuvre du Fonds de base. En outre, un soutien sera nécessaire en termes de mobilisation des ressources et de préparation des documents et procédures opérationnels pertinents pour le traitement des demandes et le décaissement des fonds dans le cadre des fonds concernés.

3. Étendue de la mission

Le(s) consultant(s) doit (doivent) entreprendre les activités suivantes pendant la durée du projet :

- a. Évaluer l'impact de la ZLECAf sur les recettes publiques.
- b. S'appuyer sur les travaux existants et développer une méthodologie pour quantifier les pertes de recettes tarifaires estimées sur la base des offres tarifaires soumises par les États parties et jugées conformes aux modalités établies par le Secrétariat et aux calendriers de réduction progressive des tarifs.
- c. Sur la base de ce qui précède, fournir une estimation appropriée du volume des besoins de financement et des besoins en ressources cibles pour le Fonds de base. Cela pourrait être fourni par tranches, selon une approche de déploiement progressif.
- d. Sur la base de ce volume, développer une formule idéale pour les contributions des États parties au Fonds de base.
- e. Développer des directives et des critères opérationnels pour que les États parties puissent accéder au financement du Fonds de base.
- f. Élaborer des critères permettant de donner la priorité aux interventions en faveur de certains pays plutôt que d'autres, le cas échéant.
- g. Préparer les documents pertinents et participer aux réunions relatives au Fonds de base du Fonds d'ajustement.
- h. Élaborer un plan de mise en œuvre détaillé décrivant les tâches et les activités à réaliser, avec des échéances précises.

4. Approche et méthodologie

Le consultant peut utiliser les approches, méthodes et sources de données suivantes :

- a. Entreprendre une revue de la littérature pour des études similaires.
- b. Entreprendre un examen et une analyse approfondis des mécanismes d'ajustement régionaux et continentaux pertinents.
- c. Analyser les instruments juridiques existants et les structures de mécanismes

similaires.

- d. Analyser les plans et initiatives de mobilisation des ressources existants ainsi que les lignes directrices pour des mécanismes similaires.

5. Résultats escomptés

- a. Un rapport de démarrage présenté au Secrétariat de la ZLECAf et à Afreximbank pour examen et contribution deux (2) semaines après le début de la mission ;
- b. Soumission d'un projet de formule pour les contributions au Fonds de base de la part des États parties ainsi que des directives opérationnelles et des critères d'accès au financement cinq (5) semaines après le début de la mission, pour examen initial et révision ; et
- c. Présentation du projet de formule pour les contributions des États parties au Fonds de base ainsi que des directives opérationnelles et des critères d'accès au financement (1) semaines après la contribution du secrétariat de la ZLECAf et d'Afreximbank.

6. Exigences

En plus de son expérience professionnelle dans le domaine économique et financier, le(s) consultant(s) devrait(ent) avoir les qualifications et l'expérience suivantes :

Éducation	<ul style="list-style-type: none">● Diplôme d'études supérieures et/ou de troisième cycle en économie, finance, commerce international, droit international ou dans des domaines connexes.
Expérience professionnelle	<ul style="list-style-type: none">● Très bonne compréhension des questions relatives au commerce et au développement économique de l'Afrique, en particulier en ce qui concerne la ZLECAf et ses défis, avec une capacité avérée à fournir un soutien technique en la matière. Un minimum de 10 ans d'expérience dans les domaines du commerce, de l'économie, de la banque et de la finance est indispensable.● Connaissance approfondie et expérience de l'application des politiques, règles et règlements de l'UA.● Une expérience avérée dans le soutien aux négociations de la ZLECAf ou d'autres CER serait un avantage supplémentaire.● Expérience des facilités d'ajustement, y compris l'élaboration de plans de mobilisation des ressources pour les dons et les financements concessionnels et la mise en place de mécanismes de coordination et de mise en œuvre.● Expérience en matière de financement public et de calcul des pertes de revenus.● Expérience en matière de mobilisation de subventions et d'assistance technique auprès des donateurs et des partenaires de développement.
Langue	<ul style="list-style-type: none">● Maîtrise de l'anglais ou du français, ou des deux. Excellentes compétences rédactionnelles et analytiques dans l'une ou l'autre langue.

<p>Connaissances/com pétences</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Connaissance approfondie du modèle d'équilibre général. ● Bonne compréhension des stratégies et des politiques liées à l'Afrique. ● Disposer d'un réseau étendu et actif de responsables gouvernementaux à travers l'Afrique. ● Capacité avérée à influencer et à établir des réseaux au plus haut niveau du gouvernement et du secteur privé, afin d'obtenir les résultats souhaités.
--	---

7. Durée de la mission

La mission sera réalisée sur une période de huit (8) semaines, à compter de la signature du contrat de consultant. Le Secrétariat de la ZLECAf, Afreximbank et le cabinet peuvent convenir de prolonger la durée de la mission au-delà des huit (8) semaines, en fonction des besoins opérationnels.

ANNEXE 2

Activités détaillées	
Objectif de la réunion	<p>Le présent appel d'offres vise à solliciter des propositions de consultants pour aider Afreximbank et le Secrétariat de la ZLECAf à mettre en œuvre les décisions du Sommet et du Conseil sur l'opérationnalisation du Fonds de base du Fonds d'ajustement en quantifiant les pertes tarifaires qui seront subies par les États parties de la ZLECAf suite à la mise en œuvre de l'Accord et en identifiant les lignes directrices opérationnelles pour la contribution et l'accès aux fonds du Fonds de base du Fonds d'ajustement pour examen par les organes politiques de l'UA. Le(s) consultant(s) fournira(ont) également un soutien pour la mise en œuvre du Fonds de base. En outre, un soutien sera nécessaire en termes de mobilisation des ressources et de préparation des documents et procédures opérationnels pertinents pour le traitement des demandes et le décaissement des fonds dans le cadre des fonds concernés.</p>
Étendue de la mission	<p>Le(s) consultant(s) doit (doivent) entreprendre les activités suivantes pendant la durée du projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Évaluer l'impact de la ZLECAf sur les recettes publiques. ii. S'appuyer sur les travaux existants et développer une méthodologie pour quantifier les pertes de recettes tarifaires estimées sur la base des offres tarifaires soumises par les États parties et jugées conformes aux modalités établies par le Secrétariat et aux calendriers de réduction progressive des tarifs. iii. Sur la base de ce qui précède, fournir une estimation appropriée du volume des besoins de financement et des besoins en ressources cibles pour le Fonds de base. Cela pourrait être fourni par tranches, selon une approche de déploiement progressif. iv. Sur la base de ce volume, développer une formule idéale pour les contributions des États parties au Fonds de base. v. Développer des directives et des critères opérationnels pour que les États parties puissent accéder au financement du Fonds de base. vi. Élaborer des critères permettant de donner la priorité aux interventions en faveur de certains pays plutôt que d'autres, le cas échéant. vii. Préparer les documents pertinents et participer aux réunions relatives au Fonds de base du Fonds d'ajustement. viii. Élaborer un plan de mise en œuvre détaillé décrivant les tâches et les activités à réaliser, avec des échéances précises.
Principaux produits livrables et calendrier	<ol style="list-style-type: none"> i. Un rapport de démarrage présenté au Secrétariat de la ZLECAf et à Afreximbank pour examen et contribution deux (2) semaines après le début de la mission ; ii. Soumission d'un projet de formule pour les contributions au Fonds de base de la part des États parties ainsi que des

	<p>directives opérationnelles et des critères d'accès au financement cinq (5) semaines après le début de la mission, pour examen initial et révision ; et</p> <p>iii. Présentation du projet de formule pour les contributions des États parties au Fonds de base ainsi que des directives opérationnelles et des critères d'accès au financement (1) semaines après la contribution du secrétariat de la ZLECAf et d' Afreximbank.</p>
Rapports et communication	Secrétariat de la ZLECAf et Afreximbank
Exigences linguistiques	La maîtrise d'une des langues de travail de l'UA est obligatoire
Durée de la mission	La mission sera réalisée sur une période de huit (8) semaines, à compter de la signature du contrat de consultant. Le Secrétariat de la ZLECAf, Afreximbank et le cabinet peuvent convenir de prolonger la durée de la mission au-delà des huit (8) semaines, en fonction des besoins opérationnels.